

Novembre 2022

Christian Guespin
Président du GDSA22

Le mot du président



Sommaire

Le mot du président	1
Retex piégeage frelon asiatique	2
Réglementation frelon asiatique	2
Enfin prouvée : l'efficacité du piégeage de printemps	3
Adhésions 2023	3
Assemblée Générale 2022	4

Ce dernier bulletin de l'année 2022 est l'occasion de faire le bilan de la saison apicole.

Comment qualifier cette année ? L'euphorie du Printemps avec sa récolte exceptionnelle aura été de courte durée. Pas de trou de floraison ; la récolte d'été s'est vue stoppée net par des chaleurs inhabituelles vers le 10 Juillet, point positif : les traitements varroa ont pu être introduits très vite.

Et ce fut le début du cauchemar pour nombre d'entre nous avec ce prédateur invasif, vespa velutina, qui, telle une infestation de criquets, a commencé à décimer les colonies, avec une violence insoupçonnée, au nord de la Loire. La Bretagne, la Normandie sont très impactées.

Nous consacrerons une partie de notre Assemblée Générale à la lutte contre ce fléau.

Effectivement, nous allons nous retrouver « en présentiel » pour notre Assemblée Générale ce Samedi 26 Novembre à 9h30 à la Ville Davy. Ce sera l'occasion d'échanger, de présenter le bilan annuel de votre association, notamment les évolutions à venir concernant entre autres le PSE régional. Nous avons fait le plein d'informations au congrès européen « Beecome », et une synthèse sera faite en avant-première.

L'état sanitaire du cheptel costarmoricain n'est pas au mieux en cette entrée en hivernage. Le déficit en

pollen continue à être une préoccupation sur de nombreux secteurs, une solution est de travailler sur la ressource comme nous le préconisons depuis de nombreuses années, d'autant plus que les couverts n'ont pu être mis en place cet été, cause sols trop secs. Inutile d'ajouter que le stress provoqué par cette « machine de guerre » qu'est le F.A., a empêché les colonies d'élever la génération destinée à passer la mauvaise saison. Les mois de Janvier et Février s'annoncent d'ores et déjà très douloureux pour nombre d'entre nous.

Les visites sanitaires ont repris timidement sous la forme de rencontres entre apiculteurs d'un même secteur ; le retour étant positif, nous allons développer cette nouvelle forme de fonctionnement en 2023 pour mieux se connaître.

En attendant, retrouvons-nous Samedi 26 Novembre à la Ville Davy QUESOY à partir de 9 h00

Christian Guespin

P.S : Appel à candidature : nous recherchons des volontaires pour renforcer notre équipe de TSA, formation en Bretagne faite par la FNOSAD renseignements auprès des administrateurs du GDSA.

(Un bon moyen d'en savoir encore plus sur les abeilles)



le piégeage d'automne doit s'effectuer sans relâche dans les ruchers jusqu'en décembre afin de prendre un maximum de futures fondatrices



Retex* piégeage frelon asiatique

Christian GUESPIN (Président)

Sur mes différents ruchers, j'ai utilisé le piège Véto-pharma avec attractif véto-pharma.



1 bidon permet 200 recharges. Les pièges ont bien fonctionné au début en Juillet, dispersés dans le rucher, accrochés aux arbres et près des ruches. Cependant les dommages collatéraux n'étant pas anodins, tous les pièges ont été rapprochés des ruches fin juillet : devant à 1m, accrochés aux poignées, entre les caisses. La sélectivité s'est nettement améliorée.

Début octobre l'attractivité des pièges a diminué nettement, les frelons se concentrant dans les prises d'abeilles devant. Les pièges ont été installés entre le niveau du sol c'est à dire par terre et hauteur maximum niveau du plancher : Regain de prises et sélectivité maximum, mais les nids de frelon étant à leur développement maximum, les pièges ne suffisent plus.

La raquette entre en jeu journallement mais épuisant, cela a permis de maintenir un butinage sur lierre et donc un élevage des abeilles d'hiver. Voir résultat début février.

(Retex :Retour d'expérience)

Règlementation frelon asiatique

Christian GUESPIN (Président)

Plusieurs cadres réglementaires :

1°) National ; le CRPM (Code Rural et de la Pêche Maritime)

Le frelon asiatique F.A. *Vespa velutina nigrithorax*, est un DS2 danger sanitaire 2^{ème} catégorie au niveau national. (26/12/2012) Cela signifie que la surveillance et la lutte sont à la charge de la filière apicole, l'État pouvant apporter son soutien par l'intermédiaire des OVS.

En 2015, l'ITSAP déclare inefficace le piégeage des fondatrices en été/automne. Déclaration partagée par la DGAL et soutenue par le MNHN.

2°) Europe ; le F.A. est une EEE Espèce Exotique Envahissante préoccupante. Les opérations de lutte consistent à détruire les nids y compris sur le domaine privé après ordre préfectoral. Le financement de cette lutte est laissé à l'appréciation des collectivités.

N.B. L'accès au domaine privé pour destruction des nids, étant contraint par une réglementation inadaptée, le piégeage autour de la détection de nids non détruits, est primordial au printemps suivant.



En 2021 une étude de 3 ans menée par l'ITSAP et le MNHN confirme les constatations de terrain : le piégeage de Printemps est bel et bien efficace et doit être répété à chaque printemps.

Octobre 2022 : Après approbation du piégeage de printemps, les spécialistes et les Autorités s'accordent à dire que le piégeage d'automne contribue aussi à la lutte contre le F.A.



Consigne du GDSA 22 :

La destruction des nids ayant fait ses preuves de piètre efficacité (mais incontournable) le piégeage dans les ruchers doit se faire dorénavant pendant les 7 à 8 mois où le frelon est présent devant les ruches.

Nous condamnons les techniques qui consistent à empoisonner les nids, l'entomofaune est terriblement impactée, ne rajoutons pas du mal au mal.

Enfin prouvée : l'efficacité du piégeage de printemps

Marion Desbois (Administratrice du GDSA22)

Résumé de l'article de L'Itsap-com du 21 avril 2021 intitulé « Enfin prouvée : l'efficacité du piégeage des fondatrices du frelon asiatique »

Le ministère chargé de l'agriculture a mandaté l'Itsap, le MNHN ainsi que de nombreux acteurs pour conduire une étude scientifique sur le piégeage des fondatrices du frelon asiatique et de son impact au printemps. Ces recensements ont eu lieu dans 3 départements (Morbihan, Vendée, Pyrénées atlantiques) de 2016 à 2019.



Les liens entre la densité de nids et l'effort de piégeage ont été analysés par l'INRAE d'Avignon.

L'analyse spatio-temporelle du piégeage a mis en évidence une diminution du nombre de nids dans le temps. Quand le piégeage est réalisé au cours de printemps successifs, il semblerait que la localisation de plusieurs pièges au même endroit ne soit pas significative. Cette efficacité doit être basée sur un piégeage centré sur la zone à protéger en respectant un espacement de quelques centaines de mètres entre deux dispositifs.

Il s'agit donc de réaliser un piégeage ciblé pour protéger les ruches et de proscrire l'usage de pièges en bouteilles, et de préférer les pièges de type « JabeProde »



Piège type « JabeProde »

Adhésions 2023

Jean-François KLIMM (Trésorier)

Vous trouverez ci-joint votre formulaire d'adhésion 2023.

Nous vous demandons de le remplir avec le plus grand soin. Écrivez lisiblement, en particulier votre adresse mail si vous en avez une. Une adresse mail avec la moindre erreur, vous ne recevez pas votre bulletin d'adhésion et votre facture. Les cas les plus fréquents : confusion entre le point (.) avec le tiret haut (-) et le tiret bas (_).

Cette année encore trop de bulletins nous ont été adressés mal renseignés, incomplets, paiements incorrects, nécessitant de vous les renvoyer, de vous rappeler, dans certains cas de vous relancer à plusieurs reprises. Cela nous fait perdre beaucoup trop de temps !

Merci de ne pas oublier que nous sommes bénévoles et que nous puisons sur nos temps libres pour vous offrir le meilleur service.

Votre bulletin d'adhésion doit nous être adressé avec votre règlement par chèque (sans oublier de le dater et le signer) à GDSA 22, Boite Postale 3, 22560 TREBEURDEN

RUCHER ECOLE :

Vous pourrez découvrir le programme et les dates des sessions de formation en consultant le site du GDSA22

Les revues :

Nous vous demandons de nous adresser vos demandes d'abonnements de revues apicoles avant le 14 janvier 2023. A partir de cette date les listings des abonnements seront envoyés aux revues. Dès lors, plus aucune nouvelle demande d'abonnement ne sera prise en compte.



ROUTE D'OR

APICULTURE

La journée matériel Route d'Or sera organisée le 4 mars 2023 au lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy.

Le bon de commande Route d'Or est à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon de commande. En aucun cas il ne doit être adressé au GDSA 22. Faute de quoi, il vous sera renvoyé.

L'assemblée générale du GDSA22 se déroulera le

Samedi 26 NOVEMBRE 2022 À 9h30

À l'auditorium du lycée de la Ville Davy

43 rue de la corderie – 22120 QUESSOY

Matin

Accueil des adhérents à partir de 9h00

Début de l'assemblée générale à 9h30

- Rapport moral de l'année en cours
- Rapport financier année 2021
- Élection des administrateurs



Après-midi

- Les intrants en apiculture par Christian Huaux - Vétérinaire conseil du GDSA22
- Le frelon dans tous ses états
- Tombola
- Pot de l'amitié



GDSA22

Boite postale 3
22560 TREBEURDEN

Téléphone :
06.81.24.00.35

Adresse électronique :
contact@gdsa22.bzh



Cette année il n'y a pas de repas de prévu. Nous vous proposons d'amener votre pique-nique que nous pourrions prendre tous ensemble dans le réfectoire du lycée.

L'auditorium de la ville Davy étant un espace fermé, nous recommandons le port du masque.

Nous sommes sur le
Web !

<https://www.gdsa22.bzh>

Votre GDSA collecte les médicaments utilisés (lanières coupelles etc.) pour recyclage filière médicament ainsi qu'indiqué dans le PSE n'oubliez pas de les ramener lors de l'AG.